Département du Doules

N° 11/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 17 janvier 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 février 2018,

Objet de la délibération :

Mise en œuvre d'un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise sur le territoire de la CCLL

Nombre de membres

- En exercice: 97

- Présents titulaires : 66

- Absents:

Dont suppléés : 2 Dont représentés : 11

Excusés: 6

Non excusés: 12

Votants: 79

Résultat du vote

- Pour: 79

Contre: 0

Adcusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180125-11-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt-cinq janvier,

Procuration

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Chay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

> Mme Muller Valérie à Mme Beaune Catherine, M. Bole Léon à M. Prost Jean-Paul, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Demesmay Maurice, Mme Breuillot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M.

> Lievremont Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Longeot jean-François à Mme Magneron Monique, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Suppléé(e)s Olivier

Mmes Fietier Danièle & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Chopard Félix, Nicolet Excusé(e) Jean-Paul, Maugain Romuald & Danguy Alain,

Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Absent(e)s Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Petetin Yves, Simon Gilles & Quété

Gérard

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Bardey, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Sachant que la loi NOTRe a désigné les EPCI comme chefs de file pour les aides à l'immobilier d'entreprise en vertu de leur compétence développement économiaue.

Un règlement d'intervention a été élaboré par la commission développement économique en relation avec les services de la Région Bourgogne-Franche-Comté afin de déterminer les orientations du soutien de la communauté de communes aux projets développés sur son territoire. Le règlement, annexé à la présente délibération, précise :

- Les critères d'éligibilité pour pouvoir prétendre à une aide,
- La nature de l'aide et les conditions d'intervention,
- Les modalités et engagements des parties,
- Les modalités de dépôt et d'instruction des demandes d'aides.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide le règlement d'intervention relatif aux aides à l'immobilier d'entreprise,
- Autorise son application à compter du 25 janvier 2018

Fait et délibéré en séance, le 25.01.18

Pour Extrait conforme, ean-Claude GRENIER

Président